www.reseaunomade.be

Compte-rendu Moment Nomade – 20/03/2025

Rémunération des dispositifs participatifs/communautaires

Simon Lemaire & Khalid Chatar

Introduction : cadre de la rencontre

Le Réseau Nomade est né il y a maintenant une vingtaine d'années, quand un groupe de personnes travaillant dans le secteur assuétudes/addictions se rassemble autour d'un constat : les services ne fonctionnent jamais aussi bien qu'en prenant en considération l'avis des personnes concernées. Au cours de son développement en réseau santé agréé par la COCOF, il a mis la participation des personnes concernées par le secteur social-santé au centre de ses pratiques.

Dans ce cadre, l'une de mes missions et d'organiser des rencontres à ce sujet. Il propose par exemple un cycle d'intervision pour les personnes engagées dans du travail social communautaire et participatif, en partenariat avec l'association Collectif Formation Société (CFS). Khalid Chatar et moi-même tentons de dégager des axes de réflexion depuis ces rencontres, afin de créer des événements ponctuels au sujet de thématiques plus précises.

Au fil de ces rencontres, la rémunération des activités participatives et communautaires est l'une des thématiques qui est ressortie des échanges. C'est dans ce cadre qu'est mise en place la rencontre que synthétise cette note.

L'objectif de ce moment n'est pas de régler une bonne fois pour toute, ici et maintenant, la question de la rémunération des activités participatives. Davantage, nous souhaitions l'ouvrir de manière assumée en considérant ce moment comme un premier tour d'exploration, qui, on l'espère, donnera lieu à d'autres moments pour penser la rémunération/indemnisation d'activités impliquant le savoir expérientiel des personnes concernées par des problématiques socio-sanitaires[1].

Introduction thématique : la question rémunérative des activités participatives du secteur socio-sanitaire

Pour introduire la thématique, commençons par rappeler la popularité de concepts tels que ceux de savoirs expérientiels er de processus participatifs, incluant les personnes concernées à des projets ou recherches les concernant. Cette participation, souvent souhaitée, peut entraîner des charges qui se révèlent être psychologiques, sociales, relationnelles, mais aussi matérielles … Dans le cadre d'un secteur concernant des personnes aux

[1] Une deuxième rencontre est prévue le 24/04/2025 à ce sujet, avec le Syndicat des Immenses, Pablo Nicaise et Mégane Chantry, ainsi que Modus Vivendi.

Avec le soutien du Service Public Francophone Bruxellois

situations sociales précaires, l'argent, et plus largement les conditions matérielles peuvent donc entraver la participation (et conséquemment la citoyenneté). Certains partis politiques eux-mêmes considèrent que le ou la citoyenne *lamba* devrait bénéficier d'un revenu pour faciliter la participation citoyenne. Quid donc d'activités participatives souhaitées par des institutions associatives, scientifiques et administratives invitant des individus pour leur expérience de situations de vulnérabilité matérielle (leurs savoirs expérientiels de la précarité étant ce qui légitime le plus souvent leur participation). Et de fait, cette question de la rémunération/indemnisation de la participation a un sens particulier dans le cadre de publics précarisés, dont l'inclusion aux dispositifs implique souvent la nécessité d'un financement, d'une indemnisation (déplacement, nourriture, temps d'activité financière pris, valorisation de l'activité, garderie …).

Les enjeux sont pluriels et , par exemple « Planète Publique », une instance de recherche commanditée par la Direction Générale de Santé (DGS, France) note dans un rapport d'étude au sujet de l'inclusion des personnes concernées par des thématiques de santé qu'indemniser, c'est « ne pas exclure » (d'ailleurs une non indemnisation amène souvent une surreprésentation des hommes instruits et en retraite et même les chômeurs ou bénéficiaires du RMI (ou RSA) restent peu présents dans ce type de dispositifs, bien que disposant de temps) ; indemniser c'est aussi garantir que cela ne soit pas toujours les mêmes « citoyens experts » qui participent, comme le disent comme le disent Filipe et Jauffret-Roustide dans un article[2]. Indemniser c'est peut-être faciliter la participation continue d'un collectif, note le rapport. C'est aussi une question administrative et technique pas forcément évidente au niveau individuel ou associatif. Mais indemniser, c'est potentiellement aussi marchandiser l'acte citoyen nous disent certains[3], voire, biaiser les résultats et générer une fausse participation, basée sur la volonté de certains de venir récupérer un billet, comme on l'entend parfois … A cela, d'autres références, notamment le Lab Access répond qu'indemniser c'est reconnaître la valeur de l'apport des personnes concernées ; c'est aller vers une équité entre les participant-e-s, une marque de sincérité de la démarche collaborative et un équilibre des savoirs et des expertises (à ce sujet, je me permets de faire un clin d'œil à la récente publication du BIS). Indemniser est par ailleurs rapproché d'une exigence morale de compenser financièrement des personnes précarisées. Plusieurs questions auxquelles se rajoutent des enjeux pragmatiques : qu'indemniser (la participation, le trajet, les repas, la garde des enfants …), comment (en cash, tickets repas ? Sur quels fonds ?) Pourquoi et pourquoi pas ? Comment le pérenniser, quelles bonnes et mauvaises pratiques à cet égard ?

Nous n'avons personnellement pas la réponse à ces questions. Nous n'avions pas pour objectif lors du moment partagé de présenter un modèle parfait et définitif. Nous avons plutôt souhaité donner la parole à des personnes qui ont été confronté de

[2] Filipe, E. et Jauffret-Roustide, M. (2024). Rétribuer des Personnes Consommatrices de Drogues Dans des Enquêtes Sociologiques. Généalogie, Mise En Pratique et Effets. Terrains & travaux, 45(2), 29-49. https://doi.org/10.3917/tt.045.0029.

[3] https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Etude_Planete_publique_03_Indemnisation_participants.pdf

Avec le soutien du Service Public Francophone Bruxellois

près ou de loin à ces interrogations afin de compiler ces expériences et réfléchir collectivement à cela.
L'enjeu ici c'est donc d'ouvrir cette question de manière assumée, pour échanger les bonnes pratiques (et peut-être les compiler ?), sans prétendre qu'on aura fait le tour de la question après ce moment.

Introduction des interventions

Dans un premier temps, c'est Henriette du comité des femmes sans papier qui présentera le projet Exil.s & Création.s, et les pratiques rémunératives le concernant. Nous avons ensuite demandé à Ludivine Damay chargée de cours à l'ULB d'aposer les réflexions en termes de rémunération/indemnisation au projet de recherche action collaborative CitizenDev Brussels auquel elle a pris part. On continuera dans les recherches-actions en invitant Marjorie Lelubre du Crebis a présenter les pratiques rémunératives du centre de recherche collaborative notamment dans le cadre de recherches comprenant des étudiant·e·s vivant la précarité, des MENA ou encore des personnes en parcours post-carcéral. Cette présentation abordera la question du volontariat, que complètera ensuite l'intervention de Vannessa Joos d'ATD 4 monde, au sujet de ses propres modalités de financement du volontariat.
Ce fut alors à mon tour de prendre la parole, pour représenter DUNE et détailler l'historique des pratiques de financement des activités communautaires depuis le point de vue d'une association ; et depuis le point de vue des bénéficiaires de ces indemnisations (récolté lors d'une activité rémunérée) ;

Détaillons sans plus attendre ces interventions.

Exil.s & Création.s : de l'identification les « non négociables » participatifs

Exil.s et création.s est un projet initié par la Voix des Sans-papiers (VSP) courant 2018-2019 avec pour ambition de créer un lieu de réflexion sur les enjeux d'alliances et collaborations avec des personnes sans papiers autour de projets artistiques ou culturels.

Ce projet est né de réflexions engagées par les personnes sans papiers, artistes ou pas, suite aux nombreuses sollicitations à participation/témoignage émanant d'artistes avec papiers, d'étudiant·es en arts, de collectifs, d'associations (culture, social, éducation permanente, etc), d'organisations militantes, d'institutions culturelles. Leurs diverses expériences les ont conduits à un constat général d'échec, un ressenti déceptif autant dans les contenus, les formes et les diffusions que dans les promesses de visibilité ou d'engagement, voire même à un sentiment amer d'utilitarisme et d'extractivisme culturel. C'est ce qui a amené les premier·es concerné·es par la migration à réfléchir à comment moduler leur adhésion aux projets pour lesquels ils sont sollicités.

C'est dans cette perspective que le comité de pilotage d'Exil.s & Création.s a été composé de membres de la Voix des sans papiers de Bruxelles (VSP BXL), de la Voix des sans papiers de Liège, du Comité des femmes sans papiers, du collectif Baraka Grafika, des Ecoles Supérieures d'Arts Saint-Luc & ERG, d'artistes sans et avec papiers, et de membres d'institutions culturelles au service d'un changement structurel.

Parmi les enjeux que pose Exil.s & Création.s, se retrouve celui de la rémunération des personnes sans-papiers qui contribuent aux projets :

La plupart des projets pour lesquels les personnes

Avec le soutien du Service Public Francophone Bruxellois

sans-papiers sont sollicités dépendent de subsides ou d'appels à projets qui exigent de travailler avec « un public ». Afin d'éviter l'instrumentalisation « du public », les membres d'Exil.s & Créations ont formalisé à travers une charte de collaboration le fait d'annoncer les modalités de financement du projet et de les penser dans une logique de donnant-donnant : « J'obtiens quelque chose, qu'est-ce que je peux donner à la personne qui m'aide à l'obtenir ».

Une fois qu'il y a de l'argent en jeu, il doit être réparti. Pour qui et comment ? Cela doit faire l'objet d'une discussion en toute transparence, comme dans une relation de partenariat où chaque partie est amenée à objectiver ses contraintes, ses intérêts, ses contributions.

Au fur et à mesure de leur participation et implication dans divers projets, les personnes sans papiers réunies autour d'Exil.s & Création.s se sont rendues compte que ce qu'elles apportaient aux projets n'était pas reconnu à juste titre, en comparaison aux artistes avec papiers qui, pour le même travail venaient à percevoir une rémunération. La « rémunération » des personnes sans papier se limitant souvent à un café le matin, et à un sandwich. Ce qui n'est pas sans renvoyer aux personnes qu'elles sont d'abord sans-papiers avant d'être artistes.

Henriette nous illustre le type de représentations empêchant de penser la question d'une rémunération équitable pour les personnes sans-papiers : *« j'ai le souvenir très précis d'un réalisateur qui est venu ici, d'ailleurs, solliciter les femmes du comité des femmes sans papiers pour un projet vidéo subsidié, et lorsque la question de la rémunération a été posée sur la table, sa réponse a été, ah mais tiens, en tant que personne sans papier, vous ne devriez pas penser à l'argent avant tout. Vous défrayez, cela équivaudrait à détourner la nature de votre intervention à ce projet ».*

Les attentes par rapport à la participation des artistes sans-papiers sont par ailleurs souvent pétries de représentations problématiques auxquels ils doivent conformer.

« Un des exemples que j'ai en tête, c'est un mail qui était envoyé par une agence de casting qui me sollicitait en ces termes : Bonjour, je vous contacte parce que je sais que vous coordonnez une structure dans laquelle vivent des personnes sans papiers. Il était attendu que j'aille caster ou chercher des personnes qui ne parlaient absolument aucun mot de français. Et parce qu'en gros, le scénario du film, c'était trois personnes d'origine étrangère débarquent à Paris. Elles sont perdues. Elles apprennent le français, et ensuite, tout est bien qui finit bien ! »

C''est souvent la question de la visibilité qui est posée comme contrepartie à la participation des personnes sans-papiers: *« Vous participez et notre projet va vous rendre visibles »*. La démarche d'Exil.s & Création.s impose de se questionner : de quelle type de visibilité parle-t'on? Comment fait-elle réellement progresser la condition des personnes sans-papiers qui participent aux projets (et au-delà)? Quelles violences peuvent constituer certaines représentations sous-jacentes aux projets ?

Les personnes sans-papiers sont à ce sujet souvent confrontées à l'attente, notamment à travers leurs témoignages, d'émouvoir : *« Il m'est arrivé qu'on me dise : ah mais vous ne m'avez pas suffisamment ému. Ou encore, cette expérience avec une metteuse en scène ici à Bruxelles, qui allait chercher des artistes sans papiers au petit château, sans leur expliquer véritablement pourquoi est-ce que ces personnes devaient participer à la pièce de théâtre sur laquelle elle travaillait. Et en arrivant, elle mettait les personnes sur le fait accompli : au milieu*

Avec le soutien du Service Public Francophone Bruxellois

d'une scène, elle leur demandait de raconter, par exemple, les violences qu'elles ont rencontrées sur leur parcours migratoire, sans égard pour ce que cela pouvait générer chez la personne qui raconte ».

Ce sont ces questionnements et points d'attentions issus de diverses expériences au sein de projets artistiques présentés comme « participatifs » qui sont à la base de la création de la charte d'Exil.s & Création.s. Celle-ci formalise une série de points à discuter en amont de toute collaboration, et établit une série de points « non négociables » tels que :

- Intégrer la rémunération de la participation des artistes sans papiers dans le calcul budgétaire du projet.

- Associer les artistes sans-papiers dès le départ du projet, pour permettre une véritable co-construction qui reconnaisse les compétences et les pratiques des artistes sans papiers sollicités.

- Garantir le win-win, dans un souci de transaction équilibrée, où chaque partie peut rencontrer ses intérêts en toute transparence (exemple : produire une attestation de participation ou un document qui permette à la personne sans papier d'étoffer son dossier de régularisation de demande d'asile en cours).

- Les artistes sans papiers doivent pouvoir garder la maîtrise sur ce qu'elles donnent dans le projet.

CitizenDev Brussels : de l'opposition entre don de soi et rémunération aux briques de la participation

Le projet Citizen Dev, présenté par Ludivine Damay, chercheuse en sciences politiques et sociales à l'ULB, s'inscrit dans une démarche de co-création citoyenne pour le développement urbain. Financé dans le cadre du programme Co-Create, il réunit des associations bruxelloises (EVA, CLTB, Le VRAIL) et des centres de recherche (SACHA-ULB et CES-Saint-Louis) autour d'une ambition : soutenir l'émergence de collectifs citoyens à partir des ressources locales, sans imposer de thématiques extérieures. Trois quartiers ont été investis dans cette recherche-action, avec une attention particulière portée à la résilience communautaire et à la valorisation des savoirs situés.

La méthodologie utilisée, ABCD (Asset-Based Community Development), propose de partir des compétences, envies et ressources des habitants pour créer des dynamiques collectives. Inspirée également par les travaux du collectif Rosa Bonheur sur la « centralité populaire », cette approche refuse de réduire les quartiers populaires à leurs manques, et insiste sur leur potentiel créatif et stratégique.

Dans le cadre du projet Citizen Dev, Ludivine Damay revient sur une problématique qui a émergé au fil de l'expérience de terrain : la rémunération des contributions citoyennes. Elle explique que la question de la rémunération des contributions citoyennes n'avait pas été anticipée au départ du projet. En tant que part d'une équipe rémunérée pour son travail, elle reconnaît que cette position a pu influencer leur regard : ils et elles n'avaient pas envisagé que les citoyens engagés dans le processus puissent eux aussi attendre une forme de reconnaissance financière. Le projet reposait sur une conception de la citoyenneté comme un

Avec le soutien du Service Public Francophone Bruxellois

engagement gratuit, un geste désintéressé, porteur de valeurs collectives, et non comme une activité susceptible d'être rémunérée. Cette conception, parfois partagée dans le monde associatif, s'est trouvée confrontée à la réalité du terrain : des citoyens ont commencé à poser la question du « combien tu payes ? », interpellant les chercheurs et les travailleurs associatifs sur la valeur de leur participation.

Cette interpellation a révélé plusieurs tensions :

- D'une part, des situations de précarité socio-économique qui rendent difficile l'engagement bénévole.

- D'autre part, la reconnaissance d'une expertise professionnelle ou communautaire : des musiciens, des coiffeurs, des médiateurs afro-descendants ont souligné que leur contribution relevait de leur métier ou de leur savoir expérientiel, et qu'elle méritait donc rémunération.

- Enfin, une critique de l'extractivisme du savoir : être sollicité pour son expérience de vie ou de communauté sans contrepartie financière peut être vécu comme une forme d'exploitation.

Face à ces enjeux, le collectif a élaboré une charte citoyenne de défraiement, distinguant les tâches ponctuelles des engagements récurrents, et intégrant des critères d'expertise. Cette démarche a permis de poser les bases d'une éthique de la reconnaissance, tout en évitant une marchandisation systématique de l'engagement.

La chercheure propose également une mise en perspective historique et politique de cette tension, en évoquant les débats sur la professionnalisation des mandats politiques à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. À l'époque, les mandats n'étaient pas rémunérés, et les conservateurs s'opposaient à leur salarisation au nom de la noblesse de l'engagement. Or, la démocratisation de la politique a rendu nécessaire une rémunération pour permettre à des élus issus de milieux modestes de s'engager pleinement. Elle pose alors la question : vit-on pour la politique ou vit-on de la politique ? Ce parallèle permet de reposer la question de la rémunération citoyenne dans une perspective plus large : ce n'est pas parce qu'on est payé qu'on agit moins bien, mais il faut penser les conditions d'une rémunération juste, non marchande, qui reconnaît sans instrumentaliser. Elle mobilise aussi les critiques féministes du travail invisible, notamment domestique et associatif, pour souligner que tout travail non rémunéré n'est pas forcément libre ou valorisé[4].

Avec Stéphane Rulac, elle met en lumière plusieurs tensions qui traversent les pratiques bénévoles. Elle distingue d'abord le bénévolat de bienfaisance, où l'on agit au bénéfice d'autrui dans une relation potentiellement hiérarchique, du bénévolat d'entraide, fondé sur une logique de réciprocité au sein d'une même communauté. Elle évoque ensuite la différence entre bénévolat de loisir — peu engageant, comme aider à installer une salle — et bénévolat de travail, qui mobilise des compétences

[4] Elle renvoie à cet article de Maud Simonet, une référence en adéquation avec les propos tenus par certaines des intervenant·e·s lors des rencontres ultérieures au sujet de la rémunération des dispositifs participatifs : https://shs.cairn.info/travail-gratuit-la-nouvelle-exploitation--9782845976818?lang=fr

Avec le soutien du Service Public Francophone Bruxellois

plus poussées, comme rédiger un article ou représenter un collectif. Ces distinctions permettent de questionner les formes d'engagement, leur reconnaissance, et les inégalités qu'elles peuvent reproduire, notamment en termes de statut, de classe ou de légitimité.

Enfin, avec Joëlle Zask, elle approfondit la notion de participation, qu'elle définit comme un acte qui implique à la fois de contribuer et de bénéficier. Elle insiste sur le fait que pour qu'une participation soit réelle et démocratique, l'environnement doit permettre aux personnes de s'engager pleinement — ce qui inclut des conditions matérielles favorables. Dans ce cadre, la rémunération devient un levier de justice, notamment pour les personnes en situation de précarité ou porteuses d'une expertise professionnelle ou communautaire. Elle évoque des cas concrets : musiciens, afro-descendants, citoyens engagés dans des collectifs, qui revendiquent une reconnaissance de leur savoir expérientiel. Cette réflexion conduit à l'élaboration d'une charte citoyenne du défraiement, distinguant les tâches ponctuelles des engagements récurrents, et interroge plus largement la frontière entre travail, bénévolat et marchandisation de l'engagement.

L'intervention de Ludivine Damay met en lumière les tensions profondes qui traversent les pratiques participatives, entre idéal de gratuité citoyenne et nécessité de reconnaissance matérielle. En interrogeant les conditions concrètes de l'engagement, elle montre que la rémunération ne relève pas seulement d'un enjeu budgétaire, mais d'une question politique et éthique : comment garantir une participation réellement inclusive, sans reproduire des inégalités sociales ou symboliques ?

Cette réflexion trouve un écho dans la présentation du CREBIS, qui, à travers ses recherches sur la rémunération des MENA (mineurs étrangers non accompagnés), se confronte à des dilemmes similaires.

CREBIS : des principes de la rémunération des savoirs expérientiels aux difficultés concrètes

Marjorie Lelubre représente ici le CREBIS, un centre de recherche collaborative à l'interface entre terrain et monde académique, au sujet des inégalités sociales. En plus de ses pratiques scientifiques, le centre propose un service d'accompagnement méthodologique pour les acteurs et actrices de terrain, et des activités de promotion de la recherche collaborative[5].

Par définition, le CREBIS est amené à collaborer avec des personnes aux situations parfois précaires et pour qui la rémunération de l'activité participative est une nécessité matérielle en plus d'une reconnaissance du savoir expérientiel. La rémunération de ses activités est alors une évidence pour le CREBIS, en opposition avec la pensée considérant l'acte bénévole plus noble et désintéressé par sa gratuité. Le sujet n'est donc discuté en équipe que pour les dimensions méthodologiques, le comment faire. De fait, il est considéré par toutes et tous que rémunérer c'est rétribuer justement des personnes en situations précaires pour leurs apports, alors même que les

[5] Il est financé à la fois par le Forum Bruxelles contre les Inégalités et par le Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique (CBCS), en partenariat avec les centres de recherches CIRTES et METICES.

Avec le soutien du Service Public Francophone Bruxellois

chercheur·es sont payé·es dans le cadre professionnel. C'est finalement aussi un enjeu de cohérence avec l'épistémologie collaborative que de rémunérer les participant·e·s, co-chercheur·e·s.

Concrètement, la plupart des partenaires bénéficient de revenus de remplacement, et c'est donc la plupart du temps via une convention de bénévolat qu'il est possible de les rémunérer sans porter atteinte à ces revenus. Il faut alors noter l'identité de la personne, remplir un dossier qui peut être administrativement lourd (double impression des documents, digitaliser, paiement assuré par d'autres collègues, …). Le montant (42e) est le même, quelle que soit la nature de la prestation, son type, sa durée, …), souvent par compte en banque (mais des exceptions existent et, pour rappel, il faut justifier les sorties d'argent public), et cette ligne budgétaire est à prévoir dans tous les budgets du centre.

Quatre exemples sont ensuite mobilisés pour présenter certaines des complications rencontrées. Lors d'une recherche exploratoire sur fonds propre au sujet de la précarité étudiante, une rémunération est prévue, mais également, après l'activité, un gros « goûter » permettait d'également combler certains manques matériel. C'est aussi la question de la combinaison entre bénévolat et revenu d'intégration sociale (RIS) qui est soulevée. La rémunération prévue est de 40e via la convention et en théorie, d'après la loi, il suffit pour les personnes de prévenir le CPAS concerné, à moins de preuve, ou de forte suspicion par l'administration que participer/faire du bénévolat revient à ne plus être disponible pour travailler ; ou si la personne est sous mutuelle, être capable de faire du bénévolat revient à être capable de travailler, ce qui implique de ne pas bénéficier de la mutuelle. En pratique toutefois, malgré le cadre légal, certains CPAS menacent de suspendre le RIS. Lorsque le Crebis appelle lui-même le CPAS, cela passe souvent mieux.

Dans le cadre d'une recherche au sujet de MENA en errance, il a fallu considérer la réalité matérielle des premiers et premières concernées. D'abord, il a été difficile de constituer des groupes et d'obtenir des rencontres dans l'espace public avec ce public, très mobile, ne maitrisant pas le français et éprouvant une forte réticence, vis-à-vis des institutions et adultes. Ensuite, les professionnel·le·s ont également alerté le Crebis concernant la rémunération : donner 40e en cash à des mineurs en rue, ça va vite se savoir et l'indemnisation matérielle risquait d'attiser jalousie, voire racket, et ainsi mettre en danger ces MENA. Toutefois, les entretiens en rue se sont soldés par un échec, et c'est finalement en IPPJ (les MENA en errance de la gare du midi étant souvent envoyés en IPPJ par la police) que seront réalisés les entretiens. Lors de leurs séjours en IPPS (souvent d'un mois), un compte bancaire est ouvert et cela aura permis d'effectuer les paiements.

Enfin, dans le cadre d'une recherche sur les sorties de prison (avec un prisme logement) il a aussi fallu se rabattre sur les entretiens individuels, également rémunérés via convention de bénévolat. Toutefois la rémunération était ici questionnée car les partenaires associatifs accompagnant les co-chercheur·es allaient se retrouver dans une drôle de posture : un jour rémunérer les participant·e·s et le lendemain se retrouver dans une posture de travail social sans les rémunérer … Cet inconfort a été évité, via des chèques –cadeaux IKEA (la plupart des personnes venaient d'être relogés).

Avec le soutien du Service Public Francophone Bruxellois

Dernier volet de questionnement : une recherche avec la plateforme du volontariat, qui a mis en place cette convention de bénévolat. Face à l'usage non conventionnel de la convention par le Crebis (elle n'a pas pour vocation de rémunérer des gens, mais indemniser des pratiques de bénévolat), la plateforme a tout de même marqué un certain étonnement. La discussion s'est décoincé en adressant la question de la précarité des personnes rémunérées par le Crebis, alors que la pratique de la plateforme en termes de rémunération visait surtout à permettre de dégager du temps (sans forcément rattacher celui-ci à une nécessité matérielle financière), et ils n'auront finalement pas rémunéré les bénévoles.

Depuis peu, le centre de recherche collaborative s'essaye une autre forme de rémunération du savoir expérientiel que la convention du bénévolat. Dans le cadre d'un co-create sur les précarités étudiantes, il a en effet engagé des étudiant·e·s jobistes qui travaillent un jour par semaine comme co-chercheur·e, engagé par le Forum Bruxelles contre les inégalités sociales. Cela pose la question des relations hiérarchiques entre les savoirs expérientiels et celles des autres chercheur·es du Crebis. Peu de recul encore pou cette recherche en cours, mais affaire à suivre, notamment dans le cas d'autres publics.

ATD 4 Monde : le volontariat permanent

V. est membre depuis une trentaine d'années de ce qu'on appelle le volontariat permanent d'ATD 4 Monde. ATD 4 Monde est avant tout un mouvement itnernational d'engagement citoyen de lutte contre la pauvreté et d'accès aux droits humains de toutes et tous. Le volontariat permanent comprend 350 personnes un peu partout dans le monde. La participation des personnes en situation de pauvreté fait partie de l'ADN de l'association depuis les années 1950. Mais dès sa création, et jusqu'à présent, le nombre de personnes employées, classiques, est très réduit. Les projets sont surtout construits par des personnes qui travaillent de façon bénévole, et ce avec une mixité sociale importante. Le volontariat permanent fait un peu exception à cet égard. Il est au départ imaginé pour permettre à des engagements sur le long terme d'être mis en place. Le volontariat est alors un système de rémunération qui reste proche du public cible, cohérent avec l'idéal d'ATD 4 Monde et le plus égalitaire possible. Le système est basé sur un contrat de travail, quo octroie un salaire, mais ce dernier est partagé dans un fond commun et les personnes décident de vivre d'une indemnité plus basse et qui ne prend pas en compte l'ancienneté, la fonction, … C'est une posture à la croisée de l'engagement et de l'emploi et une manière aussi de valoriser de manière égalitaire les contributions à l'association. Ce système est adapté à chaque pays, mais par exemple en Belgique, on expérimente un système de fourchette (identification d'un minimum pour vivre dignement). Voilà le contexte dans lequel ATD4 Monde se situe, entre des personnes rémunérées et du bénévolat, avec une gouvernance la plus horizontale possible. C'est dans ce contexte que s'inscrit la question de la rémunération des personnes en situation de pauvreté qui s'engagent dans l'association (ils et elles sont appelés des militant·es) et le principe de base est qu'ATD 4 Monde ne rémunère pas.

Ils et elles souhaitent garder un esprit « d'engagement ». Une peur est aussi exprimée par les personnes précarisées militantes : si on paye pour leurs prestations, cela risque de gérer du chaos, de la jalousie, de la dépendance, et ce sont

Avec le soutien du Service Public Francophone Bruxellois

ces arguments qui motivent la non rémunération. Une forte volonté d'émancipation et d'esprit critique sont aussi au cœur du projet et la rémunération est interprétée comme empêchant les personnes de dire tout ce qu'elles ont en tête, étant redevables du projet. L'indépendance critique est donc associée à la non-rémunération.

Lors de recherches collaboratives qui impliquent un engagement long et parfois des subsides, le principe est que si certains sont payés en raison de leur profession (académiques notamment), alors les personnes de notre association doivent être payées de la même manière et pas simplement un volontariat défrayé, afin d'égaliser les hiérarchies des savoirs. Mais la plupart des personnes bénévoles qui ne travaillent pas et dépendent soit du CPAS soit de la mutuelle (statut maladie / situation d'handicap), et il est fréquent que ces instances se méfient du bénévolat, que les montants reçus par les participant·e·s soient déduits des allocations, et parfois les gens sont quand même tentés de cacher, de ne pas prévenir, et certains ennuis peuvent ensuite arriver … Dans le projet anglais, ce sont des *voucher* (bons) qui sont utilisés pour contrer cela.

V. aborde ensuite des situations de concurrence entre projets participatifs ou les personnes se rendent finalement aux projets les mieux rémunérés et organisent leur volontariat en fonction. Elle évoque aussi le problème du *tokenism* (l'usage « symbolique » d'une participation qui n'est pas réelle), que la rémunération permet de dissimuler (« si on les paye, c'est bon ») à défaut d'être un processus réellement démocratique. La rémunération ne suffit par ailleurs pas à assurer le déroulé réellement participatif d'un tel projet, si ce n'est qu'elle peut donner « bonne conscience » à certains (tout en oubliant toute une série de conditions). En plus, il convient de penser le défraiement des transports, d'offrir un repas, un accès à un appareil électronique … diverses attentions que la rémunération frontale occulte parfois.

DUNE – historique de la rémunération

Il convient dans un premier temps de rappeler que DUNE prend racine dans un groupe d'auto-support assuétude/addiction appelé CLA (citoyens comme les autres) et que la reconnaissance des savoirs expérientiels est donc au cœur du projet.

À Bruxelles, au début des années 90, en réponse à l'épidémie de SIDA, des usagers·ères de drogues forment un groupe d'auto-support, le CCLA ("Citoyens Comme Les Autres").

En 1998, suite à la dissolution de ce collectif, une partie de ses membres et du secteur social-santé se réunissent pour mettre en œuvre le projet qui conduit à la création de DUNE.

Depuis 2009, l'ASBL DUNE est reconnue et agréée par la COCOF comme service ambulatoire actif en toxicomanie. Elle propose le (Comptoir Local d'Intervention et de Prévention, accueil psy, social, médical ; comptoir d'échange, service d'hygiène, etc). En plus, DUNE développe plusieurs activités communautaires.

Depuis le début des activités de DUNE, la rémunération des activités dites participatives est prévue sur fonds propre[6], notamment à travers des groupes de parole appelés les Focus Groups et en

[6] Cela veut dire que l'association décide d'allouer une partie de son budget à cette rémunération.

Avec le soutien du Service Public Francophone Bruxellois

partenariat avec Modus Vivendi à l'époque, les pratiques « Boules de neige », ces pratiques de formations de personnes concernées qui distribuent ensuite formations et questionnaires aux personnes isolées.

Depuis une dizaine d'années, une série d'activités de type communautaires (voir annexes) se développe sans réelle concertation ni de stratégie unifiée (le projet CLIP Radio, l'Espace Femme, l'Atelier Chipote, le comité citoyen, le Travail Alternatif défrayé, les Focus Groups qui continuent, et d'autres projets culturels plus ponctuels, voir le site de DUNE pour plus d'information. Initialement ces activités n'étaient quant à elles pas défrayées. Après quelques années, et 5-6 activités organisées de manière spontanées et non formalisées, l'association grandit en termes de personnel. A tel point que la question de la formalisation d'un pôle d'activités communautaires se pose (un pôle « participation » est créé, il deviendra le « pôle communautaire »), et l'envie de dégager des temps de travail spécifiquement à cela se fait sentir.
Après s'être engagé dans cette direction, et dans l'optique de ficeler un dossier pour obtenir des ressources propres aux projets communautaires, l'association est réorientée vers le pôle et les subsides « Promotion de la Santé » (par opposition au pôle ambulatoire dans lequel est historiquement inscrit DUNE). DUNE se saisit alors d'appels à projet au sein desquels il inclut le financement des rémunérations/défraiements des activités communautaires comme part constitutive du budget. Après deux ans de financement d'initiative, le Service Promotion de la Santé émet un Plan de Promotion de la Santé, avec un axe communautaire notamment pour le public assuétudes/addictions.

Le projet de DUNE est accepté, 4 actions retenues comme étant finançables : le Comité Citoyen, Clip Radio, Espace Femmes, Focus Group. Également, cela permet l'engagement de deux chargé·e·s de participation (un 4/5 et un mi-temps). Malgré ce que l'on pourrait appeler un succès, cette formalisation du pôle communautaire pose des questions notamment dans la synergie avec le pôle d'activités Psycho-Médico-Social ; elles aussi parfois communautaires. La frontière procédurale, subsidiaire n'épouse pas le réel cela entraîne des questions pour les travailleur-ses du PMS souhaitant réaliser/réalisant déjà des activités communautaires.

DUNE obtient également un subside ponctuel de la Fondation Roi Baudouin pour la rémunération du Travail Alternatif Défrayé (TAD). Vous noterez que certaines des activités communautaires ne sont pas rémunérées. Un choix a été fait, le sont celles qui nécessitent le savoir expérientiel des personnes sont rémunérées et non elles où c'est l'activité en soi qui est le projet (chipote, activités sportives, espace femme, notamment).

Mais comment se passe concrètement la rémunération ? Administrativement, une personne réalisant une activité défrayée signe une note de défraiement jobiste (un papier en deux exemplaires stipulant qu'elle a reçu autant d'euros, à telle date, pour telle activité). Ce document a surtout une valeur comptable pour justifier les dépenses de l'association. Actuellement, on discute le souhait de mettre en place une « convention de volontariat » (en cours de rédaction) pour un cadre plus clair en

Avec le soutien du Service Public Francophone Bruxellois

termes d'activités, de rémunération (par heure notamment) ou de responsabilités du bénévolat (respecter le secret professionnel partagé). Cette convention serait signée une fois par an. Cette convention permettrait de plus facilement s'assurer du non dépassement de limites financières pour bénéficier de certaines indemnités ; de plus facilement ouvrir un dialogue avec le médecin conseil (au regard de la capacité de la personne à réaliser la tâche du volontariat ; et où à sa capacité plus large à travailler) ; ou encore d'aller vers le cadre légal prévu en ce qui concerne chômage et RIS (voir sur le site de www.volontariat.be).

Encore plus concrètement, l'argent est donné en cash, car à l'exception d'une personne ayant fait la demande de recevoir ces rémunérations sur un compte bancaire, c'est ce que souhaitent les participant·e·s.

Les points positifs de cette rémunération sont bien entendu la reconnaissance du savoir expérientiel des personnes, mais c'est aussi offrir un rôle un peu différent aux personnes rémunérées. Plus que des bénéficiaires, ces reconnaître qu'elles offrent également quelque chose lors de ces activités, qu'elles collaborent au projet associatif, qu'elles ne sont pas perçues uniquement pour leur « problèmes », mais qu'elles sont aussi inclues dans un projet commun. En termes plus négatif, DUNE est attentif à la dépendance que cette rémunération peut induire, comme lorsque certaines activités rémunérées sont annulées en dernière minute et que les personnes comptaient sur cet argent pour leur journée. Cela peut générer des tensions qu'il faut prendre en compte. De la même manière, il faut avoir en tête qu'il n'y a pas que des personnes bien intentionnées en rue, et le bouche à oreille à vite fait de transmettre que certaines personnes disposent d'argent après telle ou telle activité, à l'instar des MENA avec qui travaillait le Crebis.

Notons enfin que quand on pose la question au comité citoyen, la réponse est unanime : la rémunération est essentielle, au moins pour manger. Cela permet aussi de rembourser ce qui est perdu en temps de mendicité pour certain·e·s. La plupart des personnes n'a pas l'impression que les gens viennent « juste pour récupérer le billet » mais de toute façon, le comité a prévu dans sa charte qu'il fallait trois participations pour pouvoir obtenir une première rémunération (en théorie, car en pratique « donner de l'argent à quelqu'un dans la merde, c'est pas si grave »). Enfin, ils et elles notent une préférence pour le cash plutôt que pour des tickets-repas car cela a un côté infantilisant, que cela ne marche pas toujours et que cela force à des déplacements vers les bons magasins.

Conclusion : vers une difficile articulation entre logique du don, logique étatique et logique marchande …

Ces projets nous en apprennent davantage sur certaines crispations au cœur de nos pratiques participatives. Doivent-elles être désengagées, réalistes, solidaires, prendre en compte la réalité matérielle du terreau démocratique, ou encore raccord avec un système administratif parfois complexe ?

A considérer ces pratiques comme des logiques d'échange, force est de constater en s'outillant d'un sociologue comme Jacques Godbout, qu'une articulation de la logique marchande (celle du marché de l'emploi, basée sur une correspondance calculée entre activité et rémunération, le salaire

Avec le soutien du Service Public Francophone Bruxellois

notamment), de la logique étatique (celle de la sphère étatique, basée sur les possibilités pour certains individus de bénéficier d'aides, comme la mutuelle ou le CPAS) et de la logique du don (celle du bénévolat, marquée par un rapport de redevabilité mais une non obligation de calcul mesuré de ce qui est rendu, pour le dire vite) continue de soulever des questions.

En mobilisant cette grille de lecture, on peut mieux comprendre les dilemmes rencontrés. La logique marchande, fondée sur une équivalence entre prestation et rémunération, est souvent convoquée pour légitimer la reconnaissance du savoir expérientiel — comme le montre le CREBIS dans ses pratiques de rémunération via conventions ou chèques-cadeaux. Mais cette logique se heurte à la logique étatique, qui encadre les droits sociaux (mutuelle, CPAS, RIS) et peut rendre la rémunération risquée ou dissuasive pour les personnes concernées, comme le soulignent ATD Quart Monde et les expériences du CREBIS avec les MENA.

Enfin, la logique du don, fondée sur la réciprocité non marchande, traverse les discours de plusieurs intervenants — notamment dans le projet Exil.s & Création.s, où la participation est pensée comme un échange symbolique, mais aussi dans les réflexions de Ludivine Damay sur le bénévolat, l'engagement et la redevabilité. Cette logique du don est souvent valorisée comme plus noble, mais elle peut aussi invisibiliser le travail réel fourni, ou reproduire des rapports de pouvoir implicites.
Ce que ces expériences nous enseignent, c'est que ces trois logiques coexistent dans les pratiques participatives, parfois en tension, parfois en complémentarité. Penser leur articulation — plutôt que leur opposition — semble essentiel pour construire des dispositifs justes, inclusifs et durables. C'est dans cette perspective que nous souhaitons poursuivre la réflexion, en invitant d'autres acteurs à partager leurs pratiques, et en envisageant une deuxième rencontre dédiée à cette question.

Avant de creuser cette articulation dans un document à venir, nous avons pour l'instant souhaité simplement compiler ces constats, en vue de proposer une deuxième rencontre à ce sujet et d'inviter Modus Vivendi, le Syndicat des Immenses et l'Ecole de Santé Publique de l'ULB pour présenter eux aussi leurs pratiques rémunératives.

Comme nous le voyons, le sujet est loin d'être épuisé, et il semble cristalliser un nœud d'attentions depuis lequel nos principes sociétaux démocratiques se confrontent à la réalité complexe du terreau socio-sanitaire bruxellois.

Avec le soutien du Service Public Francophone Bruxellois

Annexes : Activités commautaires de DUNE

L'Espace Femmes* est un lieu pour briser l'isolement et lutter contre le sentiment d'impuissance des unes et des autres. *Il est réservé aux femmes et aux personnes s'identifiant comme telles. Les 2e lundis du mois, à côté de l'Espace femmes*, l'accès au CLIP de DUNE est entièrement réservé aux femmes*.

L'atelier Chipote est un atelier de création artistique et d'expression libre, pour développer une fibre artistique souvent asphyxiée par la rue.

Activités culturelles

Inclusion - En concertation avec son public, DUNE organise des activités collectives pour sortir de la routine et renforcer l'inclusion par la culture.

Facilité par un pair-aidant, le **comité citoyen** est composé d'usagers·ères qui prennent part au fonctionnement de l'association. Valoriser le savoir expérientiel du public fait évoluer les pratiques professionnelles et agit sur les inégalités sociales de santé.

Le TAD – pour "Travail alternative défrayé" – permet au public de contribuer directement à nos actions, via la préparation de kits de réductions de risques ou d'hygiène.

Le **focus groupe** est une table de discussion encadrée par l'équipe. Il recueille les suggestions du public sur le développement d'un nouveau projet ou certains aspects liés à l'organisation de l'association.

DUNE compte aussi sur l'intervention d'un pair-aidant en charge de la participation. Une fonction innovante qui s'appuie sur l'expérience de vécu de personnes rétablies.

Avec le soutien du Service Public Francophone Bruxellois